

-2015-04-

L'an deux mille quinze et seize Juin deux mille quinze à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.  
La convocation était du 28 avril 2015.

**PRESENTS** : DEMOULE Jacques, DUCASSE Valérie, DUPOIS Sylvie, LABARCHEDE David, LABARCHEDE Magali, NARBEBURU Dominique, PIZZINATO Jeany,

**EXCUSES** : BORDESOULES Martine, GASSER Frédéric, LABONNE Jean-Bernard,

**Secrétaire de séance** : Mme PIZZINATO Jeany

Après lecture, donnée par Valérie DUCASSE, le compte rendu de la réunion du 12 Mai 2015 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

### **-001- LOCAL TECHNIQUE :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la dernière réunion et afin de lancer le projet, il a consulté trois architectes dans le cadre d'une procédure adaptée. Il s'agit de Mme KLINGEBIEL, Messieurs ARQUEY et LAMBERT.

Les trois ont contacté la Mairie suite au courrier et seuls Mme KLINGEBIEL et ARQUEY ont envoyé une proposition.

**Le Conseil Municipal après analyse de ces propositions décide de retenir Mme KLINGEBIEL.**

Monsieur Le Maire est chargé de la contacter afin qu'elle puisse travailler sur le dossier et présenter le projet dès que possible.

### **002- FDAEC 2015 :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) décidées par le Conseil Départemental, qui restent identiques aux années antérieures. La subvention attribuée à la commune sur l'enveloppe cantonale portée par Madame Isabelle DEXPERT, Vice-Présidente et Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental, Conseillers Départementaux du Canton du Sud Gironde sera de 6 400.00 € (six mille quatre cent euros).

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :**

- De réaliser en 2015 les opérations suivantes :

##### **Autres investissements :**

Construction Local Technique : 14 965.50 H.T.

Soit un total d'investissement de 14 965.50 .00 H.T.

- De demander au Conseil Général une subvention de 6 400.00 € pour les autres investissements.

- D'assurer le financement complémentaire pour ces investissements par 11 558.60 € TTC d'autofinancement.

### **-003- URBANISME - Instruction des Autorisations des Droits du Sol –ADS :**

La loi Alur par son article 134 abaisse le seuil de mise à disposition gratuite des services instructeur de l'Etat pour une commune compétente appartenant à une communauté de plus de 10 000 habitants.

**Vu** l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit des sols,  
**Considérant** que le retrait annoncé pour le 1<sup>er</sup> juillet 2015 de la DDTM en matière d'instruction des actes et autorisations liés à l'application de droit des sols (ADS) concerne notre commune,  
Considérant que la communauté de communes du Sud Gironde met en place un service commun d'instruction des ADS,  
**Considérant** que notre commune recherche un service instructeur garantissant la qualité de service et la protection juridique des actes ADS,  
**Considérant** que cette solution permet à notre commune de conventionner avec la CdC du Sud Gironde en vue de répondre à notre besoin d'instruction des ADS,  
Considérant que la continuité du service public est un droit fondamental,

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal DECIDE :**

- **de solliciter** la CdC du Sud Gironde en vue de la signature d'une convention par laquelle notre commune lui confie l'instruction des ADS. Cette convention précise nos obligations respectives, le coût des actes instruits et la durée à minima de notre engagement, elle est annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention en précisant que les actes instruits sont :
  - les certificats d'urbanisme opérationnel
  - les déclarations préalables
  - les permis d'aménager
  - les permis de construire
  - les permis de construire modificatifs
  - les permis de démolir

**-004- COMMUNAUTE DES COMMUNES :**

Monsieur Le Maire annonce au Conseil que la prochaine réunion communautaire aura lieu ce Lundi 22 Juin et qu'il en donnera le compte rendu lors de la prochaine séance.

Dominique NARBEBURU informe le Conseil qu'elle a participé à plusieurs réunions dans le cadre des commissions communautaires où elle siège, elle attend également la prochaine séance pour en donner le compte rendu car des points vont être abordés en Conseil Communautaire.

**-005- LES SYNDICATS :**

**CONSEIL ECOLE :**

Valérie DUCASSE donne le compte rendu du dernier Conseil d'Ecole de Grignols.

Le programme plus de maîtres que de classes est reconduit soit pour 6 classes 7 enseignants. Dans le cadre du projet Eco les plantations des légumes par les classes maternelles produisent en abondance, le 2<sup>ème</sup> cycle a réalisé des promenades en forêt, les grandes classes ont organisé une exposition, dans le cadre du salon du livre, qui a été un franc succès.

Les CM2 ont visité le collège un jour de classe ce qui leur a permis d'appréhender mieux leur futur établissement ; par le passé ces visites avaient lieu avec un collège uniquement réservé à leur accueil et donc beaucoup moins proche de la réalité.

Un exercice d'évacuation Incendie a été effectué, rien à signaler.

Les effectifs prévus restent stables 152 prévus pour 154 actuellement ;

La kermesse est programmée pour le 26 Juin 2015.

On déplore le départ de Mme DA SILVA, la Directrice, qui a obtenu une mutation.

## **-006- QUESTIONS DIVERSES :**

### **Réunion ORANGE :**

Dominique NARBEBURU donne le compte rendu de la réunion organisée ce jour à Grignols par l'opérateur de téléphonie. Au niveau de la couverture, ORANGE considère qu'une commune est couverte dès lors que le réseau existe dans un périmètre de 500 mètres autour de la Mairie, les attentes de bon nombre d'habitants sont loin de correspondre aux mêmes critères.

La réunion était également à des fins commerciales, il a été proposé notamment l'équipement de l'Ecole avec 15 tablettes numériques

### **Feu de Forêt :**

Monsieur Le Maire donne un compte rendu du feu de Forêt au lieu-dit « Tauziac » dont le point de départ a été la chute d'un arbre sur une ligne électrique. La garde au feu a été organisée et Monsieur Le Maire remercie les personnes qui se sont impliquées et qui ont aidé notamment les voisins et les élus municipaux. Il souligne qu'il a fait écho de tout cela dans la publication aux habitants.

### **La Bénicoursine :**

La commission communication a réalisé la première lettre aux habitants qui a été dénommée « La Bénicoursine » ; les élus et la Mairie ont de très bons retours et les habitants étaient en attente, d'une telle publication, surtout depuis l'arrêt du « Sabitout ». Il est envisagé une publication semestrielle.

### **Attentions particulières :**

Un cadeau naissance a été remis à la Famille BORDES pour l'arrivée du petit Hugo dans le Foyer.

Suite au départ en retraite de Mme LAFFITTE, Agent Communal, Le Conseil Municipal décide d'organiser une réception afin de la remercier pour les services rendus à la commune.

### **Ordre Public :**

La gendarmerie a été appelée par un riverain, suite à des coups de fusils tirés par un particulier dans sa propriété. Il s'agissait d'un chasseur qui essayait un fusil. La gendarmerie doit se renseigner pour connaître la réglementation en la matière car Fédération des Chasseurs contactée au préalable avait attesté au chasseur qu'il pouvait procéder à ces tirs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 Heures 48.